

Conçus pour les jeunes et les enfants, nos séjours sont déclarés auprès des Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports, ce qui implique le respect des normes en vigueur, tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la sécurité.

Le dossier d'inscription peut être retiré au bureau, téléchargé par l'intermédiaire du QR code sur l'affiche, ou possibilité de vous l'envoyer par mail. Il se compose de :

- La fiche de renseignements dûment remplie et signée (ci-après)
- Un certificat de vaccination (DT Polio obligatoire) ou la copie du carnet de santé (à jour) à joindre à la fiche sanitaire de liaison (ci-après)
- Ordonnance médicale en cas d'allergies alimentaires, traitement ou PAI

L'inscription est validée à compter de la réception du dossier complet et du règlement du séjour.

Nous acceptons en règlement des prestations :

- Les chèques
- L'espèce (un reçu vous est remis par la direction)
 - Les chèques ANCV

25511 Annulation

A partir de J-8 avant le début du séjour : toute annulation ne sera pas remboursée (sauf exception validée par la direction, maladie sur présentation d'un certificat médical...).

En cas d'annulation du séjour du fait de la Roche du Trésor, sauf lorsque celle-ci est imposée par des circonstances majeures ou pour assurer la sécurité des enfants, ou pour motif d'insuffisance de participants pour ouvrir le séjour, la famille obtiendra le remboursement immédiat des sommes versées.

25512 Responsabilité

La Roche du Trésor ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'accident qui surviendrait avant ou après les heures d'accueil.

Par mesure de sécurité, les enfants ne doivent pas être en possession d'objets personnels ou de valeur (bijoux, argent, jouets..). Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Santé

En cas de maladie ou d'accident au cours des activités du centre de loisirs, les parents ou les personnes responsables de l'enfant sont contactés. Il peut être fait appel aux services d'urgence.

Il est donc IMPERATIF que les parents signalent dès l'inscription les contre-indications médicales en remplissant le dossier.

Aucun médicament n'est administré à un enfant, sans ordonnance du médecin.

Les instructions des parents ne remplacent pas le certificat médical.

Vous devez donc fournir l'ordonnance du médecin ainsi que les médicaments avec le nom de l'enfant inscrit dessus. (ATTENTION : tous les médicaments doivent être figurés sur le certificat). L'automédication est strictement interdite.

Les enfants présentant une affection contagieuse ne peuvent pas être accueillis. Au retour de l'enfant, un certificat médical de non contagion doit être présenté.

25513 La vie au centre

Les règles de vie sont tout simplement basées sur le respect.

La politesse n'est pas une contrainte mais un signe de reconnaissance. Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement et d'échanges créatifs.

Ainsi il convient de respecter les personnes, les locaux, le matériel et le planning d'activités.

Respect des personnes.

Les enfants ont le droit d'être respectés et de s'exprimer, mais ils doivent également respecter l'autre, quel que soit son âge.

Les violences physiques et morales (bagarres, insultes, humiliation, moqueries...) ne seront pas tolérées.

Respect des locaux :

Il est toujours plus agréable de jouer et d'évoluer dans des locaux propres et bien rangés. Les locaux sont nettoyés après chaque activité. Les sanitaires le sont également plusieurs fois dans la journée.

Les adultes doivent veiller au bon déroulement de la journée et les enfants doivent y contribuer par une attitude responsable : par exemple, jeter les papiers à la poubelle, aider au rangement du matériel, tirer la chasse d'eau...

Respect du matériel :

Le matériel est disponible pour tous, les enfants ne peuvent pas le prendre pour leur intérêt personnel. Les enfants utiliseront le matériel de la structure dans sa fonction précise. L'achat du matériel est limité et organisé. Les parents sont responsables pécuniairement de toute détérioration matérielle volontaire,

Tenue vestimentaire .

Il est préconisé d'habiller les enfants avec des vêtements simples, de saison et peu fragiles.

Des vêtements de rechange peuvent être prévus quel que soit l'âge de l'enfant. En fonction des activités prévues, il est conseillé que chaque enfant soit équipé d'un sac à dos qu'il laissera au vestiaire et sortira en cas de besoin et où il pourra ranger ses affaires personnelles.

En cas de sortie, les enfants doivent toujours avoir une bouteille d'eau ou gourde, une casquette ou un k.way.

Il est recommandé de marquer les vêtements et tout objet personnel au nom de l'enfant. Tous les vêtements abandonnés sont rassemblés à l'entrée du centre, les vêtements non réclamés sont donnés à une association caritative.

En cas de « petit accident », les vêtements prêtés devront être retournés propres et secs.

Droit à l'image.

Les enfants peuvent être pris en photo dans le cadre des accueils de loisirs.

Les clichés peuvent être utilisés au cours des animations et éventuellement affichés ou diffusés.

Les parents s'opposant à la prise des photos de leur enfant doivent en informer les responsables (Les cases adéquates doivent être cochées sur la fiche de renseignements).

Pour les enfants déjà venus à l'accueil de loisirs lors des vacances de la Toussaint, veuillez remplir uniquement les parties en jaune. La fiche sanitaire n'est pas obligatoire à remplir

Fiche de renseignements

L'enfant : _____

NOM : _____ PRENOM : _____ SEXE : MASCULIN FEMMININ

Date de naissance : ____/____/____

Adresse où réside l'enfant : _____ CP – VILLE: _____

Responsable légal de l'enfant :

TUTEUR DE L'ENFANT : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse : _____ VILLE : _____ CP : _____

N ° de téléphone personnel (où vous êtes joignable en journée) : _____

N ° de téléphone travail : _____

Adresse e-mail : _____@_____

Numéro d'allocataire CAF : _____ Caisse : _____

Personne à joindre en cas d'urgence (Nom+Téléphone) : _____

Médecin traitant : Nom : _____ Téléphone du cabinet : _____

Conformément à l'article L222-4 de la loi du 17 juillet 2001, nous informons les parents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance pour leurs enfants couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent.

• Mon enfant possède une assurance OUI NON

• J'autorise mon enfant, à rentrer seul à la fin des activités OUI NON

Personnes autorisées à récupérer l'enfant (autre que les parents, doit être majeur).

Nom/Prénom : _____ Lien de parenté : _____

N^o téléphone : _____ Adresse : _____

CERTIFICATION ET AUTORISATIONS PARENTALES :

Ayant pris connaissance des conditions de fonctionnement du centre de loisirs, je soussigné, responsable légal de l'enfant inscrit:

1) autorise mon enfant à participer aux différentes activités proposées par les organisateurs,

2) certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche,

3) décharge les organisateurs de toute responsabilité pour tout accident qui pourrait survenir avant ou après les heures de fonctionnement du centre de loisirs périscolaire,

4) autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale

5) dégage l'association de toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets personnels

• Pendant les activités, j'autorise le personnel de l'association à photographier et/ou à filmer mon enfant pour la création de souvenirs et d'archives. OUI NON

• J'autorise l'association à utiliser ces supports pour sa promotion et son information (presse et journaux locaux, nouveau média, affiches.. OUI / NON

Réglementation RGPD : (Réglementation Générale sur la Protection des Données) Selon l'article 17 vous avez le droit de demander à la structure l'effacement de données à caractère personnel vous concernant.

INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS

SEJOUR AUTOMNE 2024

Du 22 au 25 octobre 2024 : 11/16 ans

Pass'sport émergents (Mardi au Vendredi)

Fait à : _____ Le : _____

Signature